



Temps de travail, calcul rtt

Par **jesssica**, le **05/03/2019** à **10:16**

Bonjour,

Je suis employé dans une crèche privée. Sur mon contrat de travail il est indiqué "exercera son activité à raison de 38h/semaine, soit 08h05mn/jour, variable entre 07h et 19h, avec 45 mn de coupure méridienne par jour, du lundi au vendredi, excepté les week-end et les jours fériés. Ces 38h génèrent 12 jours d'aménagement et de réduction du temps de travail."

Sur mon contrat il est aussi stipulé que je dispose de 25 jours de congés payés.

Sur ma fiche de paye, il est inscrit une base de 151,67h avec un taux horaire de 10,17 euros et mes collègues ont un taux horaire de 10,03 euros.

Ceci correspond-t-il bien à un 35h pour toutes?

Suis-je payé 35H?

08h05/jour équivaut à 40,25h/semaine est-ce que cela correspond bien à 12 rtt comme il est stipulé dans mon contrat?

Je dispose d'aucune convention collective.

Merci.